

Paris, le 13 mai 2026

La CADES poursuit son programme 2026 par un emprunt de référence en dollars US

3,0 milliards US\$ - Maturité : 3 ans – Coupon semi-annuel : 4,25 %

La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), en charge de financer et d'amortir la dette sociale en France, a clôturé ce jour un emprunt de référence dans le cadre de son programme d'émission pour 2026, de maturité 3 ans et d'un montant de 3,0 milliards de dollars US.

L'emprunt de référence en dollars a été réalisé dans le cadre du programme établi selon la règle 144A/3(c)(7) de la U.S. Securities Act de 1933 aux Etats-Unis.

Principales caractéristiques de l'émission

Le prix de cette émission de coupon semi-annuel 4,25 %, de maturité 3 ans (échéance 21 août 2029), a été fixé à 99,945 %. La transaction a été conclue avec une marge correspondant à un écart de 43 points de base au-dessus de la courbe des contrats d'échange de taux au jour le jour SOFR américains (équivalent à 23,6 points de base au-dessus du bon du Trésor américain de maturité 3 ans).

La CADES a mandaté BofA Securities, Crédit Agricole CIB, HSBC et JP Morgan en tant que chefs de file pour diriger cette opération.

Cet emprunt de référence en dollars a rencontré un large succès auprès des investisseurs, avec un livre d'ordre de plus 9,2 milliards de dollars, rassemblant plus de 140 investisseurs.

Le placement s'est effectué auprès d'investisseurs établis en Europe pour 44 % (dont 12 % en zone euro), en Amérique pour 19 %, au Royaume-Uni pour 15 %, en Asie pour 14 %, et en Afrique et au Moyen-Orient pour 8 %.

Les banques centrales et institutions officielles ont souscrit 59 % de l'emprunt, les banques 19 %, les investisseurs institutionnels 21 % et d'autres investisseurs 1 %.

A propos de la CADES

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre chargé des finances et le ministre chargé de la sécurité sociale, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend notamment quatre parlementaires.

Forte de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1^{er} octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur www.cades.fr

AVERTISSEMENT

Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.

Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les Billets auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.

Contact CADES

Philippe PETITBON
Secrétaire général
Tél. : 01 40 04 15 41
philippe.petitbon@cades.fr

Jade LE BORGNE
Chargée de communication
Tél. : 01 40 04 15 51
jade.le-borgne@cades.fr